

RÈGLEMENTS DU CAMPING MUNICIPAL DE MONT-SAINT-PIERRE

- Sur le terrain, il est interdit :
 - d'abattre, d'endommager, un arbre, un arbuste ou une partie de celui-ci;
 - d'abattre, de capturer, de blesser un animal;
 - de répandre des substances nocives telles que de l'huile, de l'essence ou des pesticides;
 - de jeter des ordures ou d'autres déchets ailleurs que dans les endroits prévus à cet effet;
 - de peindre ou d'altérer la propriété du camping : poteaux, murs, etc.;
 - de circuler en VTT ou avec d'autres véhicules du genre, sauf permission spéciale;
 - de manipuler ou d'être en possession d'une arme ou d'un instrument servant à la chasse.

- Tout manquement à ces règles se soldera par une expulsion.

- Sur le terrain, il est permis :
 - d'apporter son animal de compagnie à condition de toujours le tenir en laisse et d'assurer la propreté du terrain visité;
 - de faire un feu aux endroits prévus à cet effet, lorsque le risque d'incendie n'est pas trop élevé, à condition de s'assurer que le feu est bien éteint avant le départ ou le coucher.

- Seulement une tente, une tente-roulotte, une roulotte ou un motorisé peut être installé par terrain à l'exception d'une petite tente utilisée par les enfants.

- Une aire de stationnement est mise à votre disposition près du poste d'accueil pour les véhicules supplémentaires.

- Votre site de camping doit être libéré avant 13h. Si vous désirez le conserver, veuillez aviser la réception avant 10h, où l'on vérifiera sa disponibilité.

- Dans l'optique d'offrir à tous un séjour de qualité, l'administration du camping municipal vous invite à faire preuve de civisme en respectant les heures de couvre-feu habituellement en vigueur dans les campings du Québec, soit de 23h à 7h.

- Les visiteurs doivent quitter le camping municipal avant 21h.

- Les employés du camping assurent une certaine surveillance, mais les bris, les vols ou les autres imprévus pouvant survenir durant votre séjour ne sont pas de la responsabilité du camping municipal. Tout objet laissé sans surveillance est à vos risques.

- Vous devez laisser tout lieu, installation ou accessoire utilisé en bon état. En cas de manquement à cette règle, des frais pourraient vous être facturés.

- Pour toute modification ou annulation d'une réservation, veuillez contacter le Camping au moins 24h avant la date de début du séjour prévu.

- Pour tout client qui ne se sera pas présenté 24 heures après sa date prévue d'arrivée, sans en aviser le Camping, aura des frais de prélevé sur sa carte de crédit, soit 25% du montant de sa réservation.

- Aucun remboursement dans toutes les situations, comprenant une arrivée tardive ou un départ avant la fin du séjour.

BON SÉJOUR EN HAUTE-GASPÉSIE !